

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

VU la loi du 2 mars 1982 n° 82-213 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

VU les articles L.2213-1, L.2542-2, L.2542-3, L.2542-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la demande d'arrêté municipal de la société Bois et Co en date du 10/01/2025 pour une livraison de matériel au 64, rue Principale ;

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toutes les normes à assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues et voies publiques ;

ARRETE

Article 1 : La société Bois et Co est autorisée à occuper le domaine public, à réduire la largeur de la chaussée à une voie et à mettre en place un **alternat à vue** pour une livraison de matériel au 64, rue Principale ;

Article 2 : Le stationnement est interdit dans l'emprise concernée et la vitesse limitée à 30 km/h.

Article 4 : La société Bois et Co est chargée de la mise en place de la signalisation nécessaire à l'application des dispositions du présent arrêté.

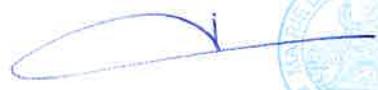
Article 5 : Toutes les dispositions du présent arrêté seront effectives **pour 3 heures** dans la période du **14 au 17/01/2025 inclus**.

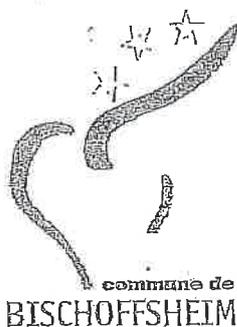
Article 6 : Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- La société Bois et Co
- Police pluricommunale
- Gendarmerie de Rosheim
- Affichage

Bischoffsheim, le 10/01/2025

Le Maire,
Claude LUTZ





Demande d'occupation du domaine public

Chantiers / Travaux / Déménagement ou Emménagement

DEMANDEUR : Propriétaire Entreprise Autre :

Nom et prénom ou dénomination : Projets Bois & co Pineau Aurélien

Adresse : 64 rue principale

Tel 06 87 13 61 78 Fax info.projets-bois-co@orange.fr

ADRESSE ET DELIMITATION DE L'OCCUPATION : 64 rue principale
Bischoffsheim

OBJET DE LA DEMANDE : Déménagement Emménagement Autre (précisez)
 Travaux (précisez la nature et le numéro du dossier d'urbanisme)
livraison

NATURE DE L'OCCUPATION : Echafaudage Benne Matériaux Cabane de chantier
 Véhicule(s) [marque(s) et immatriculation(s)] :

Autre (précisez)

DISPOSITION(S) PARTICULIERE(S) : Route barrée Interdiction de stationner
 Circulation alternée manuellement Circulation alternée par feux tricolores
 Autre (précisez) Circulation alternée à rue

DUREE DE L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC :
Date de début : 14/11/2025 Date de fin : 17/11/2025 inclus
Horaires (si l'occupation ne couvre pas la journée) :

PIECE(S) JOINTE(S) :

Je soussigné(e) Pineau Aurélien déclare avoir pris connaissance du
« Règlement d'occupation du domaine public » (arrêté municipal 031/09 du 17 juillet 2009).

Date : 10/11/25

Signature : 